

Livret d'Accueil IME La Montagne



« Tenter de donner conscience aux hommes de la grandeur qu'ils ignorent en eux. »

André Malraux

L'Institut Médico Educatif de la Montagne est un établissement médico social situé dans les hauteurs de Saint Denis de la Réunion.

Cette structure est agréée pour accueillir des enfants et adolescents présentant un déficit (intellectuel léger, moyen ou sévère) associé à diverses pathologies, afin de les amener au plus « haut niveau » de leur potentialité.

Au travers des enjeux éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, une équipe pluridisciplinaire accompagne ces jeunes et leurs familles à la réalisation de leur projet de vie.

L'autonomie, la socialisation, l'intégration sociale et professionnelle, sont autant de concept qui s'illustrent précisément dans les champs d'intervention des professionnels de l'établissement.

C'est un secteur en constante mutation, l'évolution des pratiques professionnelles et du cadre réglementaire du champ médico social permettent aujourd'hui de construire un véritable accès à la citoyenneté pour un public longtemps prisonnier de sa situation de handicap.

La stratégie d'ouverture de l'IME la Montagne vers « le milieu ordinaire » contribue à normaliser les rapports de ces jeunes avec la société au sens large.

Humanisme, solidarité, respect de la personne, autant de valeurs véhiculées par notre établissement et notre association pour promouvoir la personne porteuse de handicap.

Autour de la notion de projet, toute une équipe de professionnels se mobilise sur l'accompagnement et le suivi des personnes qui nous sont confiées.

Ce livret d'accueil, outre son rôle d'information a pour finalité de mettre en exergue l'engagement et les savoir faire d'une équipe au service des bénéficiaires et de leurs familles.

Joël PAYET

Directeur de l'établissement



CE QUE NOUS PROPOSONS NOS MISSIONS, NOS PRESTATIONS



L'IME S'ENGAGE À ASSURER :

- ▶ Au bénéficiaire des conditions d'accueil qui favorisent son épanouissement dans l'établissement.
- ▶ Sa sécurité et veiller à sa protection
- ▶ Au bénéficiaire un apprentissage de la sécurité et un comportement adapté dans son environnement immédiat.
- ▶ Le transport et l'apprentissage de l'autonomie de transport quand c'est possible
- ▶ Des actions de santé, la santé étant un état de parfait bien être physique, psychologique et social.
- ▶ À chacun un accompagnement pour favoriser l'acquisition d'une autonomie optimale.
- ▶ À chacun un accompagnement pour favoriser la socialisation.
- ▶ Une scolarité adaptée.
- ▶ L'apprentissage de gestes et d'attitudes pré professionnelles.
- ▶ Au bénéficiaire un accompagnement qui le prépare à la sortie et tend à une insertion ou une intégration sociale, professionnelle, en structure adaptée.

L'INSTITUT S'ENGAGE AUSSI À :

- ▶ Offrir une ouverture culturelle,
- ▶ développer une créativité artistique



UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les enfants accueillis à l'IME sont pris en charge par une équipe de professionnels spécialisés et diplômés. A ce titre, ils créent pour l'enfant dont ils ont la responsabilité, les conditions les plus favorables à l'émergence de ses potentialités, au développement de son autonomie et à l'épanouissement de sa personne en vue de lui assurer une participation optimale à la vie sociale.



L'ASSISTANT SOCIAL organise et coordonne le réseau des relations entre l'établissement ou le service, les familles et leur environnement.

Il rencontre systématiquement les familles pour mieux les connaître, les associer à la prise en charge de leur enfant et les aider dans certaines démarches.

Il apporte, aux équipes de l'établissement, des éléments d'informations sur le contexte familial et historique de l'enfant.

Il rencontre les jeunes pour les écouter, les aider, les conseiller. Il participe au processus d'admission, d'orientation, d'insertion et de suivi des jeunes à la sortie de l'IME.

Il assure la liaison avec les services sociaux extérieurs et prend part à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des Projets Personnalisés.

Le ou La PSYCHOLOGUE est chargé(e) d'évaluer les besoins de l'enfant ou l'adolescent, de participer à son projet de soins et d'étayer les équipes éducatives et pédagogiques dans leurs pratiques.

Il assure les prises en charge hebdomadaires de votre enfant en s'appuyant sur les recommandations du Médecin Psychiatre, de l'équipe pluridisciplinaire et en lien avec le Projet Personnalisé.



L'INFIRMIERE assure la surveillance médicale régulière des enfants et des adolescents accueillis par l'IME, en assurant des soins de première urgence et le suivi des traitements sur prescription médicale.

Elle travaille en étroite collaboration avec les professionnels de santé en organisant et participant aux consultations médicales et diététiques pour chaque jeune.

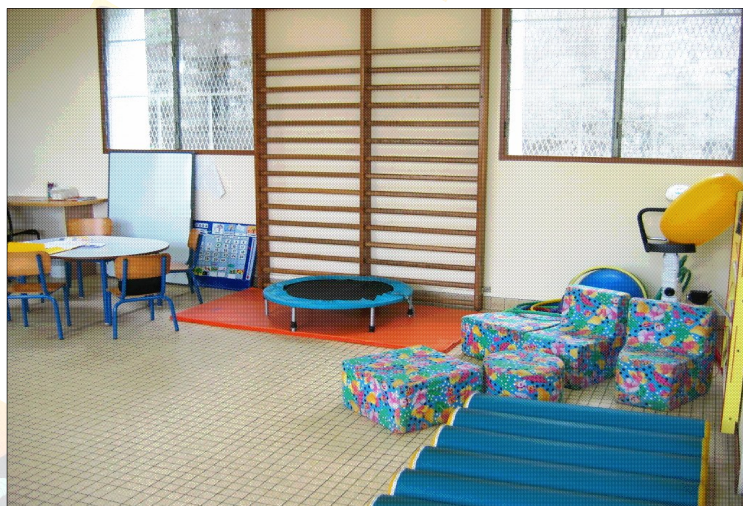
La PSYCHOMOTRICIENNE prend en charge et rééduque l'enfant ou l'adolescent qui présente des troubles de la motricité, du schéma corporel ou du comportement.

Elle dispose pour cela d'une salle d'expression corporelle et de relaxation, équipée de matériel adapté pour garantir une prise en charge optimale.

Le PSYCHIATRE collabore étroitement avec le directeur afin que l'articulation entre pédagogie et soins soit réussie.

Il contribue également à réguler le fonctionnement de l'institution en mettant son art et ses compétences, tant au service des enfants qu'au service du Projet d'Établissement.

Il est responsable et garant du projet thérapeutique et des soins.



L'ORTHOPHONISTE, réalise une évaluation orthophonique (bilan orthophonique portant sur le langage oral et écrit, la compréhension, les modalités de communication...).

A l'issue de cette évaluation, un suivi orthophonique individuel ou en groupe peut être proposé au bénéficiaire.

Les objectifs et moyens de cette prise en charge sont définis lors du bilan et repris dans le Projet Personnalisé à la rubrique Prestation Orthophonique.

LE REFERENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI des jeunes sortants de l'IME est chargé d'assurer un suivi et un accompagnement pendant au moins 3 ans pour les aider à s'insérer socialement et professionnellement voire intégrer dans une autre structure spécialisée. Cette responsabilité est généralement confiée à un éducateur spécialisé.



L'EDUCATEUR SPECIALISE ou LE MONITEUR EDUCATEUR : assure la prise en charge éducative collective et individualisée d'un groupe d'enfants ou d'adolescents, dans le cadre d'un projet élaboré avec l'équipe pluridisciplinaire.

Il occupe la fonction de **coordinateur de projet**, sa mission consiste à prendre en charge la gestion des projets personnalisés.

Il est la personne ressource pour le bénéficiaire et sa famille.

Il définit avec l'accord de tous les partenaires les objectifs de travail, les moyens mis en œuvre pour optimiser cet accompagnement.



L'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE ou le MONITEUR D'ATELIER

est chargé d'assurer à l'adolescent, l'apprentissage d'une première formation professionnelle en vue de lui permettre d'accéder à un niveau de première employabilité. L'éducateur technique est chargé de conduire à bien le Projet de première Formation Professionnelle des jeunes et leur préparation à la mise au travail.



LES CADRES EDUCATIFS

membres de l'équipe de Direction de l'IME, secondent le Directeur dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Dans ce cadre, ils s'assurent de la mise en oeuvre du projet d'établissement, de la sécurité et de la protection physique et morale des personnes accueillies et des personnels travaillant dans la structure. Ils veillent à l'atteinte des objectifs et font part de leurs observations et propositions.

Plus particulièrement, ils sont chargés d'assurer une bonne communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du service et à promouvoir son image. Ils mobilisent les ressources humaines de leurs services et génèrent les conditions requises pour un climat productif.

Ils organisent leur service, et supervisent les Projets Personnalisés des bénéficiaires.

LE DIRECTEUR

a pour mission d'élaborer le projet d'établissement : principes généraux, références communes, outils partagés (gestion, projets) en lien avec la réglementation, ses obligations et le projet institutionnel:

Animer, piloter, coordonner les services, fixer les objectifs, contrôler leur réalisation.

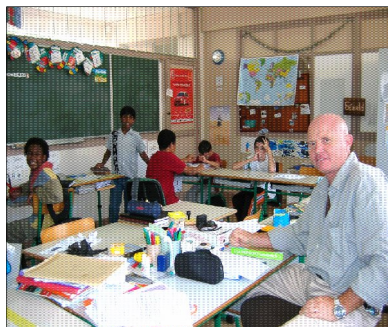


UNE SCOLARISATION ADAPTÉE

L'école a pour mission d'assurer au bénéficiaire une scolarité adaptée. Il s'agit pour elle de lui faire acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul. D'étendre sa conscience du temps et de l'espace, de son propre corps et d'approfondir sa connaissance du monde moderne.

Elle doit lui permettre un comportement social, susciter chez l'enfant de l'intérêt pour la lecture et lui en faire comprendre l'importance, l'aider à développer ses capacités motrices perceptives, logiques et encourager sa créativité.

Développer ses potentialités physiques et sportives, le faire accéder à la connaissance civique, le cas échéant lui permettre une intégration scolaire en milieu ordinaire.



Le projet scolaire

Le projet s'articule autour d'objectifs conformes à la Loi du 02 janvier 2002 et du 11 février 2005.

Deux axes prioritaires : **Éduquer / Socialiser**

Il s'agira pour nous, autant que possible, de stimuler l'enfant ou le jeune à travers des activités d'apprentissages, pour lui permettre d'accéder à une plus grande autonomie.

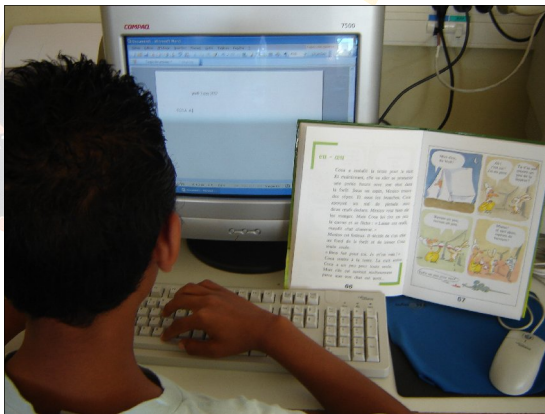
C'est l'indifférence aux différences qui
fait la différence

Pierre BOURDIEU



Éduquer c'est pour nous poser des règles de vie en collectivité, le respect de l'autre, le partage, le respect des lieux, du matériel. Le droit à la parole et à l'écoute, la participation active à la vie de l'école. L'hygiène, la propreté et le comportement adapté seront également une de nos priorités.

Socialiser c'est pour nous permettre à chaque enfant, chaque jeune l'accès à des relations dites sociales à travers des activités d'échanges, des sorties pédagogiques, des projets de coopération intra et extra muros.



Initiation à l'utilisation d'un micro-ordinateur en atelier Bureautique

De manière plus générale l'élève sera amené à imaginer, réfléchir, parler et agir, afin de lui

coordination psychomotrice)

De communication (expression orale et écrite, préparation à l'écriture)

Artistiques (création, découverte de techniques, imaginaire)

Scientifiques et techniques (découverte de faculté d'observations, de découverte, de fabrications) familiarisation avec des techniques simples, collage, pliage, symétrie.

L'école se fixe pour buts d'amener l'élève à :

- ✓ Acquérir des connaissances avec un rythme d'acquisition propre à chacun
- ✓ Acquérir un comportement social
- ✓ Obtenir un comportement de lecteur (quand cela est possible)
- ✓ Développer des capacités créatives



LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement est contenu dans un document **qui fait référence** pour l'ensemble du personnel de l'Institut en respectant les valeurs associatives de l'ASFA.

Il respecte les directives des annexes XXIV et la loi du 02 janvier 2002 qui rénove l'action sociale et médico sociale en faveur des personnes handicapées. Ces textes définissent les conditions dans lesquelles doivent être accueillis les enfants ou les adolescents présentant une déficience intellectuelle.

Le projet d'établissement est élaboré et réactualisé tous les cinq ans sous la responsabilité du Directeur qui fixe les grandes orientations avec l'Association Saint-François d'Assise.

Il prend en compte les besoins individuels, collectifs et spécifiques des enfants et adolescents, les moyens donnés à l'institution, dans le contexte du secteur médico-social à la Réunion.

Il précise les services rendus sous formes de prestations.

Il balise et définit les perspectives et les orientations de l'institution sur les cinq prochaines années.



Le projet personnalisé

Après l'admission d'un jeune, une phase d'investigation d'une durée de trois mois est réalisée par l'équipe pluridisciplinaire. Sous la responsabilité du coordonnateur de projet, un projet personnalisé est présenté et contractualisé avec la famille.

Cet outil a pour finalité :

- ✓ d'identifier les besoins et attentes de la famille et du bénéficiaire
- ✓ de « rendre compte » des éléments recueillis par les professionnels du service lors de l'évaluation
- ✓ de présenter les modalités de prise en charge en lien aux prestations de l'établissement : objectif, moyen, intervenant et évaluation.

Ce préalable nous semble indispensable pour élaborer avec vous des propositions de prise en charge de votre enfant. Cette étape permettra à l'ensemble des professionnels d'optimiser le travail et les modalités de prise en charge retenues afin d'assurer le meilleur service possible et ce par rapport aux prestations de services que nous proposons.

Le Projet Personnalisé est le résultat de la réflexion et de la mobilisation de tous les acteurs du projet du bénéficiaire, à savoir l'équipe pluridisciplinaire, les parents et l'enfant. Le cadre éducatif, par délégation, est garant du bon déroulement de la réunion de projet qu'il anime.



La déficience intellectuelle

L'IME de la Montagne est agréé pour accueillir des enfants et adolescents qui présentent une déficience intellectuelle légère, moyenne et sévère, habituellement résumées par le terme de « retard mental ». Les définitions retenues pour les retards mentaux correspondent à celles proposées par l'OMS :



Retard mental sévère : personnes qui peuvent profiter d'un apprentissage systématique des gestes simples.

Retard mental moyen : Personnes pouvant acquérir des notions simples de communication des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire et une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture.

Retard mental léger : Personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétiques grâce à une éducation spécialisée et que l'on peut amener à une certaine insertion sociale.

Le premier critère d'admission au regard de l'agrément demeure la déficience intellectuelle. Si d'autres difficultés apparaissent ou existent chez un enfant ou un adolescent orienté vers l'IME, elles sont « associées » à la déficience.

Le recrutement

C'est généralement l'école « ordinaire » qui signale les premières difficultés de l'enfant à travers un langage pauvre, mal structuré. Les repères par rapport au corps, au temps et à l'espace sont inexistantes ou difficiles à intégrer.

Les retards sont évalués à 4 à 5 ans par rapport aux prés requis normaux, l'enfant est donc dirigé vers l'éducation spécialisée. Le CAMSP et le CPEA de Saint Denis sont aussi des partenaires qui nous orientent des enfants et des adolescents.

L'IME de la Montagne couvre un rayon de trente kilomètres entre l'Ouest (ville du Port) et l'Est (ville de Sainte Marie).

Les enfants et les adolescents sont orientés par la CDAPH vers notre établissement.



Le projet thérapeutique

L'équipe se compose de 2 psychologues, d'un psychiatre, d'une infirmière, d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste.

L'objet de l'action thérapeutique est d'agir sur les composantes affectives et cognitives de la personnalité de l'enfant afin d'optimiser les interactions entre le sujet et son environnement en tenant compte :

- * des caractéristiques du handicap et de ses répercussions sur le vécu affectif, les potentialités instrumentales de l'enfant.
- * de la dynamique familiale et de la dynamique institutionnelle (interactions famille/enfant, interactions I.M.E - enfant, interactions I.M.E/famille).
- * d'un objectif de mieux-être subjectif ou de moindre souffrance psychique.

L'Institut Médico Éducatif de la Montagne prend en compte les difficultés et symptômes de l'enfant, dès son arrivée, en mettant en place, avec son accord, des prises en charge spécifiques individualisées contribuant au développement du langage, du schéma corporel, de l'aisance psychomotrice dans un projet global de structuration de la personnalité.

Ces prises en charge thérapeutiques et psychologiques sont décidées, en réunion d'équipe, après un bilan effectué par les professionnels ; elles s'inscrivent dans le projet personnalisé, envisagé pour l'enfant, qui a pour objectif le redémarrage des processus d'apprentissage et de maturation psychique.



L'internat

L'établissement s'est doté d'une villa délocalisée sur Saint-Denis afin d'accueillir « en internat » certains jeunes de l'IME.

La prise en charge offerte du lundi soir au vendredi matin permet d'apporter aux jeunes un cadre contenant et des règles de vie stable, servant l'autonomie et la socialisation des bénéficiaires.

Cet espace propice « aux apprentissages de vie » et aux expérimentations reste une étape dans le parcours de l'enfant.

Si la famille peut légitimement tirer bénéfice du relais que procure cette prise en charge, les aidants familiaux jouent un rôle dans la triangulaire IME.

L'internat est un outil éducatif qui permet de faire vivre au bénéficiaire des expériences spécifiques. Un outil à effet thérapeutique travaillant sur la dynamique de la séparation consentie et acceptée par la famille.

L'internat est un lieu d'expérimentation qui aide le bénéficiaire à évoluer dans tous les domaines et selon ses besoins.

Toutes les activités liées à la vie quotidienne (cuisine, ménage, spectacles, rangement de chambre, courses, équitation) sont sources de motivations et révèlent leurs compétences.

Enfin la vie de groupe constitue une expérience de vie sociale où les règles régissent et accompagnent les actes de la vie quotidienne.



Les Relations Familles et Institutions

La place des familles dans l'organisation d'un établissement spécialisé est devenue nécessaire pour la bonne réussite des projets menés.

► Grâce à la bonne connaissance des symptômes de leurs enfants, elles participent à l'élaboration du projet d'accompagnement. Plus qu'un simple relais, elles doivent s'engager et être force de proposition.

► Sans adhésion de leur part, ni une volonté de l'institution à partager les modalités de prises en charge, aucun objectif commun ne pourra être atteint.

L'engagement de la famille reste une condition essentielle pour mener à bien le projet du jeune.

Les professionnels s'appuient sur les informations transmises par la famille, concernant le jeune, pour élaborer le projet individualisé.

► L'institution à cet effet a mis en place un guide d'entretien qui permet de recueillir les attentes et cerner les besoins des bénéficiaires et des familles.

L'institut propose aux familles une information et un soutien individualisé.

Cet accompagnement est assuré par les éducateurs, l'assistant social, les psychologues, le médecin psychiatre selon la nature de la demande.

Les éducateurs assurent un lien régulier par le biais du carnet de liaison ou d'échanges téléphoniques.

En ce qui concerne le soin, l'infirmière et le médecin psychiatre sont plus particulièrement à l'écoute des familles.

L'équipe de direction reste également à la disposition de toutes les familles sur rendez vous.



Le Conseil de la Vie Sociale de l'IME La Montagne

Il est constitué un Conseil de la Vie Sociale conformément au décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation instituées à l'article L 311-6 du code de l'action sociale et des familles.

En complément le décret n° 2005-1367 du 2 novembre 2005 qui porte des modifications de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil de la vie sociale de l'Institut Médico Educatif se compose de la manière suivante au moins:

- 4 représentants des familles.
- 4 bénéficiaires âgés de plus de onze ans.
- 2 représentants du personnel de l'IME.
- 1 représentant du conseil d'administration de l'ASFA.

Dans l'esprit du texte, nous avons favorisés le nombre des personnes accueillies et leurs familles supérieur à la moitié des membres du conseil désignés.

Le Directeur de l'IME siège au Conseil avec **voix consultative**.



MISSIONS ET COMPETENCES DU CVS

Le Conseil de la Vie Sociale est **institué dans le but d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'IME.**

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question

intéressant le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur :

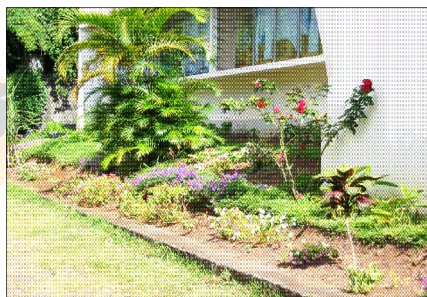
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités
- l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipements



- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs
- l'entretien des locaux
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture

L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le Conseil de la Vie Sociale est **obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement** prévus aux articles L.311-7 et L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles.



*Fleurissement réalisé par les enfants
Groupe IM P*



De l'enfant sujet, acteur de son projet, à l'enfant citoyen

L'Institut Médico Éducatif de la Montagne a fait le choix, de travailler en référence à la **Convention Internationale des droits de l'enfant** adoptée par l'ONU en 1989. C'est le premier texte juridique international qui reconnaît à l'enfant des droits, à partir de ses besoins, et un statut de citoyen à part entière.

A l'Institut Médico Éducatif de la Montagne, la mise en œuvre de cette citoyenneté a nécessité de créer des conditions d'éducation et d'exercice à un véritable droit de participation prenant en compte chacun comme sujet, acteur et citoyen, dans sa communauté de vie.

Chaque enfant est unique et particulier

L'Institut Médico Éducatif de la Montagne reconnaît chaque enfant comme unique et particulier.

Il est soutenu et encouragé :



- ▶ A mieux se connaître comme sujet
- ▶ A construire sa propre identité pour mieux se différencier
- ▶ A reconnaître ses potentialités
- ▶ A opérer ses propres choix
- ▶ A exprimer ses difficultés, et ce, dans tous les lieux de prise en charge



« La charte de la personne accueillie »

En lui donnant le droit à la dignité, le droit au respect, le droit à une identité, la Charte reconnaît chaque enfant en tant que personne.

En énonçant ses droits à être protégé physiquement et moralement et à être éduqué, elle reconnaît et préserve son enfance.

En lui accordant des droits de participation, droit à la liberté de penser et d'opinion, droit à la liberté d'association et de réunion, la charte reconnaît chaque enfant en tant que citoyen.



L'enfant ou le jeune bénéficie, à l'Institut Médico Éducatif, de temps d'expression sur tout sujet le concernant.

Des entretiens individuels d'écoute, d'accompagnement ou de soutien avec divers professionnels de l'établissement lui donnent la possibilité de prendre conscience de ses besoins et de devenir progressivement **acteur de son projet.**

Son avis est recueilli avant chaque réunion de projet personnalisé, quand cela est possible autant que faire se peut.

Les enfants et jeunes sont amenés à faire le point sur leur vie commune, leurs comportements, à comprendre le bénéfice qu'il y a à respecter les règles de vie de l'IME, à émettre des avis et des propositions sur des projets de groupe, à réfléchir sur des questions de société et à prendre des responsabilités



CADRE ADMINISTRATIF



Association Gestionnaire :

Association Saint François d'Assise

Conventions :

Sécurité Sociale

Éducation nationale

DRASS

Direction Diocésaine

CAMSP ASFA (en cours)

CPEA Lebovici (en cours)

Agrément :

L'institut Médico Educatif est agréé pour accueillir enfants, garçons et filles âgés de 6 à 18 ans.

L'institut Médico Educatif dispose de 15 lits autorisés dont 6 installés.

L'institut Médico Educatif est dans l'obligation d'accueillir les enfants 210 jours par an.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

L'Institut Médico Éducatif de La Montagne regroupe un IMP*, un IMPro *, un SESA *, un SASA*, ainsi qu'un SESSAD*.

L'Institut Médico Pédagogique accueille des enfants de 6 à 14 ans. Les enfants sont scolarisés à plein temps en classe spécialisée. Ils bénéficient d'une prise en charge éducative autour de l'autonomie, de la socialisation et de la vie quotidienne. Le Projet Personnalisé permet de définir les différentes activités proposées aux enfants. (Expression corporelle, piscine, danse, jardin, activités manuelles, ...)

La section d'enfants à symptomatologie autistique (SESA) accueille des bénéficiaires de 6 à 14 ans. L'objectif est d'accompagner l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne. De lui garantir une prise en charge axée autour de la prise en compte de toutes les composantes affectives, émotionnelles, physiques et relationnelles que représente l'autisme.



L'Institut Médico Professionnel (IMPRO 14-18 ans) a pour objectifs de:

- Favoriser la socialisation
- Sensibiliser les jeunes sur les thèmes liés à l'adolescence et à la vie du jeune majeur
- Développer l'autonomie au quotidien et l'autonomie par le transport
- Apprentissage pré professionnel
- Préparer à la sortie.

L'emploi du temps du jeune s'articule autour de l'école, les ateliers techniques, les stages en entreprise en milieu protégé ou ESAT, les activités éducatives du groupe.

La Section d'Adolescents à Symptomatologie Autistique (SASA), accueille des jeunes de 14 à 18 ans.

L'objectif est d'offrir un accueil quotidien, favorisant l'épanouissement du jeune en prenant en compte son handicap et les contraintes liées à la spécificité de cette *pathologie lourde*.



* Sigles de l'IME

IMP (22 places dont 8 places en internat)
Institut Médico Pédagogique

IMPRO (40 places dont 7 places en internat)
Institut Médico Professionnel

SESA (8 places)
**Section d'Enfants à
Symptomatologie Autistique**

SASA (10 places)
**Section d'Adolescents à
Symptomatologie Autistique**

SESSAD (30 places)
**Service d'éducation et de soin à
domicile (son propre livret d'accueil)**



Notre équipe est composée de :

Le pôle: Administration et logistique

Direction

- 1 Directeur
- 1 Secrétaire
- 1 Contrôleur de gestion

Affaires Générales

- 1 Coordinatrice des Affaires Générales
- 3 Agents polyvalents
- 3 Agents d'entretiens



Le pôle: Orientation et Accompagnement Socio Thérapeutiques

Accompagnement Social

- 1 Assistant Social
- 1 Référent Service d'Accompagnement et de Suivi

Soins Médico Sociaux

- 1 Psychiatre coordonnateur
- 1 Médecin généraliste
- 2 Psychologues
- 1 Psychomotricienne
- 1 Infirmière
- 1 Orthophoniste

Le pôle: Éducation - Scolarité - Insertion professionnelle

Activités Éducatives

- 1 Adjoint de Direction
- 8 Éducateurs spécialisés
- 5 Moniteurs(trices) Éducateurs(trices)

Scolarité

- 1 Directeur d'école
- 4 professeurs des écoles

Insertion professionnelle

- 1 Cadre éducatif
- 3 Éducateurs techniques spécialisés
- 1 Monitrice d'atelier
- 2 Éducateurs Spécialisés

Internat

- 1 adjoint de Direction
- 2 Éducateurs spécialisés
- 1 moniteur éducateur





SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé à 400m d'altitude à La Montagne, quartier du Chef Lieu, l'IME offre à la fois un cadre verdoyant et une vue imprenable sur l'Océan Indien. Avec ses 4000m² arborés, ses 5 bâtiments principaux, ses 2 pavillons, ses aménagements, ses aires de jeux, l'établissement peut accueillir 80 enfants et adolescents.

Les structures se répartissent de la façon suivante:

Bâtiment A :

(RDC)

Bureau de l'orthophoniste

Ateliers: Bureautique, Couture & Arts ménagers, Bureau des éducateurs d'insertion professionnelle, Salle de classe des enfants et adolescents autistes

(1er étage)

Restaurant

(2ème étage)

BCD, Bureau des représentants du personnel (Syndical), la salle polyvalente

Bâtiment B:

Groupe scolaire, Groupe IMP, Thérapeutique

Bâtiment C:

(RDC)

Salle de réunion, Infirmerie, Psychomotricité

(1er étage)

Direction, Affaires Générales, Services Techniques, Bureaux Cadres Éducatifs, Bureau Assistant Social

Bâtiment D:

Les ateliers techniques, Bois, Atelier polyvalent, Jardin.

Bâtiment E:

Groupe IMPRO, Salle de Sport, Bureau Référent du Service d'Accompagnement et de Suivi

Pavillon 1:

Groupe SASA

Pavillon 2:

Groupe SESA



Comment se rendre À l'IME ?

* Depuis la Caserne Lambert prendre le CD 41 passé devant l'église de la délivrance, le complexe sportif de la Redoute et prendre les rampes de La Montagne

* Prendre la CD 44 après le Pont Vinh-San, accès Bd SUD de St Denis. Arrivé au village de La Montagne, L'Institution se trouve au 9, chemin de l'IME route des Palmiers sur votre gauche (4ème virage après la 1^{ère} station essence).





DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS... ?

Qui décide de l'orientation d'un enfant ou d'un jeune en éducation spécialisée ?

C'est la CDAPH (Commission des Droits et l' Autonomie des Personnes Handicapées)

au regard des rapports qu'elle reçoit des maîtres référents de l'éducation nationale , si le jeune est scolarisé à l'école primaire, des établissements spécialisés, CAMSP de Saint Denis ou des hôpitaux de jour.

La CDAPH propose aux représentants légaux de l'enfant plusieurs établissements correspondant à la problématique de l'enfant, en prenant en compte les places disponibles.

Vous choisissez, dans la mesure du possible, l'établissement qui semble le mieux convenir à votre enfant.

Mais c'est le Directeur de l'Établissement qui prononce, en dernier recours, les admissions.

En cas de désaccord avec les propositions de la CDAPH, vous avez la possibilité « d'argumenter votre point de vue » en saisissant la Commission de la CDAPH.

Quel est le calendrier d'ouverture de l'Institut Médico Educatif ?

L'institut Médico Educatif est ouvert 210 jours par an. C'est une négociation menée avec les autorités de contrôle et de financement. En conséquence, les fermetures sont différentes de ceux de l'Éducation Nationale.

Par contre, l'école spécialisée fonctionne sur le même rythme que les écoles élémentaires de l'Académie de la Réunion. Des activités éducatives différentes et exceptionnelles sont mises en place pendant les temps de vacances de l'éducation nationale.

Un calendrier d'ouverture est transmis aux représentants légaux chaque année.

Comment s'organisent les transports?

Un ramassage est organisé pour tous les enfants de l'IME (en taxi ou avec le véhicule de l'institution. Par ailleurs, les bénéficiaires dans le cadre de l'autonomie de transport utilisent les réseaux de transports en commun de la ville pour se rendre à l'IME.

Important

L'organisation des taxis est de la responsabilité de l'Institut Médico Educatif. En cas de problème, il convient de joindre la responsable des transport de l'IME ou le secrétariat de l'IME, mais jamais directement la compagnie de taxis.

Les responsables des transports sont tenus de confier chaque enfant à une personne responsable désignée par la famille. Si personne n'accueille l'enfant au domicile, le chauffeur le ramène à l'IME.

Un cadre de service s'assure de contacter la famille qui se voit dans l'obligation de se déplacer à l'Institut. Si personne n'est joignable, et en ultime recours, le directeur de l'établissement interpelle le procureur de la république.



L'admission de mon enfant à l'Institut : Quelles procédures ?

La procédure d'accueil

La procédure d'accueil constitue la première séquence de la relation de service proprement dite.

Les conditions préalables d'admission

1. Les conditions de candidature

L'IME accueille enfants et adolescents des deux sexes de 6 à 18 ans, déficients intellectuels légers, moyens et sévères ou présentant des troubles associés avec autonomie de déplacement.

2. Les Modalités d'ouverture d'un dossier

Dès réception de la notification d'orientation de la MDPH, le jeune est inscrit sur la liste d'attente par le secrétariat qui constitue un dossier.

Ce dossier est d'abord constitué essentiellement de la notification MDPH.

Ce dossier est ensuite remis à l'assistant de service social qui envoie à la famille un courrier pour une visite d'établissement.

3. Les informations à fournir

Des éléments sur l'état civil du bénéficiaire et de la famille.

Les antécédents médicaux,

Les différents suivis (thérapeutiques, scolaires...)



4. Les dispositifs administratifs incontournables

La CDAPH est compétente pour l'orientation des enfants reconnus handicapés vers l'IME.

Cette dernière transmet une notification pour signifier cette orientation. Cet accord de la MDPH est un préalable à l'admission dans notre établissement .

La CDAPH est compétente dans l'attribution de statut de travailleur handicapé. Elle oriente la personne vers le type d'établissement professionnel le plus approprié à sa situation.

Pour la constitution du dossier de prise en charge administrative les organismes suivants sont sollicités : la Sécurité Sociale, la MGEN, La SLI, la RAM, la CRP, les mutuelles....

5. Le dispositif d'accueil du bénéficiaire

Le premier contact avec le bénéficiaire et sa famille est fait lors de la première visite de l'établissement qui se décline de la manière suivante :



une visite de la structure guidée par le directeur d'établissement, avec une présentation de l'établissement de son organisation et de son fonctionnement, une rencontre avec le personnel éducatif et l'équipe pluridisciplinaire, une remise d'une plaquette, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie font partie des documents qui seront remis aux bénéficiaires et aux familles (ces trois documents sont en cours de réalisation)

6. Un contrat de séjour, remis au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'admission, est signé dans le mois qui suit cette admission.

Durant la période d'observation de trois mois, l'IME s'engage à délivrer au bénéficiaire des prestations d'action sociales et/ou médico sociales, éducatives, pédagogiques, de soins, thérapeutiques, de soutien ou d'accompagnement les plus adaptés.

Durant cette période, en référence au projet d'établissement, l'équipe professionnelle recueillera les attentes et propositions qui sont de nature à élaborer conjointement le projet personnalisé du bénéficiaire et pourra faire appel à des coopérations externes.

A l'issue de cette période d'observation de trois mois maximum, il est établi un avenant précisant les objectifs et les prestations des différentes natures adaptées à la personne.



Par qui mon enfant est-il pris en charge ?

Votre enfant est pris en charge quotidiennement par un équipe pluriprofessionnelle.. Vous êtes informés, à chaque rentrée scolaire, du nom du groupe où votre enfant est accueilli et des personnels concernés.

Suivant ses besoins personnels et les moyens dont nous disposons, il peut bénéficier d'une prise en charge par un psychologue, une orthophoniste, une psychomotricienne.

Plus ponctuellement, l'assistant social ou l'infirmière, le Cadre éducatif ou le Directeur sont également amenés à rencontrer votre enfant.



Que fait mon enfant en activité éducative ?

Les activités éducatives sont complémentaires du travail scolaire et sont sources de valorisation. Ils permettent des apprentissages et un éveil.

Les activités éducatives changent d'un groupe à l'autre mais aussi d'une année à l'autre.

Types d'activités : peinture, mosaïque, jardinage, sport, conte, expression musicale, expression, corporelle, cuisine, Arts plastiques

A qui est destinée l'allocation d'éducation spéciale ?

A toutes les familles qui en font la demande auprès du secrétariat de la MDPH ou de la CAF et à partir d'une évaluation des difficultés de l'enfant. Pour connaître les critères d'attribution, vous pouvez contacter l'assistant du service social de la MDPH ou de l'Institut Médico Educatif.

Que fait mon enfant en Atelier IMPRO ?

L'adolescent participe aux différentes activités pré professionnelles à des fins de socialisation dans les quatre ateliers : Bois, Espace Vert, Bureautique et Art Ménager.



Les objectifs de ces ateliers, c'est accompagner le jeune afin de lui permettre d'acquérir une maîtrise gestuelle nécessaire à une insertion dans un environnement professionnel et familial.

De plus, à travers les activités et réalisations des différents ateliers le jeune sera sensibilisé à des notions d'hygiène et de sécurité.

En fonction des capacités et compétences acquises tel que : compréhension et respect des consignes, respect de l'environnement de travail, réalisation d'une tâche demandée

L'adolescent sera amené à effectuer des stages courts ou des stages longs en entreprise.

Ces objectifs d'accompagnement seront individualisés selon le projet du jeune.

Nous avons à votre disposition un document explicatif du parcours d'insertion des jeunes adolescents.



Dois-je participer financièrement ?

Dans le cadre de l'éducation spécialisée votre enfant bénéficie d'une prise en charge totale. Par ailleurs, vous devez fournir le matériel scolaire. Une liste est adressée par les instituteurs en début d'année scolaire.

Vous avez un langage professionnel que l'on ne comprend pas toujours...

Projet personnalisé : c'est l'expression du travail et des prises en charge à mettre en œuvre durant le séjour de votre enfant à l'institut.

Il est élaboré par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire qui travaille auprès de votre enfant et vous êtes associés dans sa conception, à son suivi et à son évaluation lors des rencontres avec les référents éducatifs et pédagogiques.

Transfert/Camps : c'est une partie de l'établissement qui est transférée ailleurs et cela correspond en fait aux "classes de découverte".



Coordonnateur : c'est un éducateur du groupe qui est chargé plus particulièrement du suivi du projet personnalisé de votre enfant, du suivi du dossier et des contacts avec la famille.

TEMPS FORTS DE L'ANNEE

- Fêtes de fin d'année
- Journée de l'IME
- Sortie scolaire
- Fête des sortants
- Manifestations sportives à l'extérieur.
- Les anniversaires de chaque enfant.

Le dispositif de l'Amendement Creton

Accueil défini par l'article 22 de la loi du 13 janvier 1989 (portant sur diverses mesures d'ordre social) permettant le maintien d'adolescents handicapés dans leur institut Médico Educatif ou Médico PROfessionnel au delà de la limite d'âge, au cas où aucune solution institutionnelle ne leur est proposée. Il s'agit donc d'une solution d'attente utilisée pour faire face à la carence de places en établissements pour adultes, notamment ceux qui assurent l'accueil des plus gravement handicapés.



La loi du 11 février 2005

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées

La loi handicap crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Elles exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.



LES SIGLES ...

MDPH	Maison départementale de la personne handicapée
CDAPH	Commission Départementale de l'Autonomie de la Personne Handicapée
CMP	Centre Médico Psychologique
CROSMS	Commission Régionale de l'Organisation Sociale et Médico Sociale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
FDV	Foyer de vie
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soin à domicile
IMP	Institut Médico Pédagogique
IMPRO	Institut Médico Professionnel
SESA	Section d'Enfants à Symptomatologie Autistique
SASA	Section d'Adolescents à Symptomatologie Autistique
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CPEA	Centre Psychothérapeutiques pour Enfants et Adolescents



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8h15-12h15
13h00 - 17h00
Le vendredi de 8h15- 12h.15
13h00 –15h.00

Rendez vous à prendre auprès du
Médecin psychiatre:

Lundi de 13h30 - 17h00
Mardi de 8h30 - 17h00

Rendez vous à prendre auprès du
L'Assistant Social:

Du lundi au jeudi de 08h45– 12h.00
12h.30– 17h.15
Le vendredi de 08h.15 –13h.00

Accueil familles:
Tous les jours sur RDV

Adresse du site:

IME de La Montagne
9, Chemin de l'IME
Route des palmiers PK 8
97417 La Montagne



Adresse postale:

IME / ASFA
60, rue Bertin
BP 840
97476 ST DENIS Cedex

Comment nous contacter

**Vous pouvez appeler
L'IME au**

02 62 23 63 64

ou envoyez un fax au

02 62 23 69 50 Email : direction.ime@asfa.re





Chers parents,

Vous avez pu constater que tout au long de la lecture de ce livret

vous avez été accompagné par un papillon :

Le papillon du livret d'accueil représente une symbolique du

cycle à métamorphose très forte (œuf, chenille, chrysalide

adulte). Cette métaphore nous invite à méditer sur

l'accompagnement de l'enfant et l'adolescent pour repérer sa

propre mutation par étape pour devenir adulte.

Le papillon que nous avons choisi est un papillon endémique

*le *Papilio Phorbanta* Linné-1771*



« Les papillons : un monde d'odeurs de couleurs de fantaisie »

Christian GUILLERMET, Entomologiste Insectarium ville du Port - La Réunion.





*Pliage et reliure réalisés par les jeunes de
l'JMPC insertion professionnelle*